

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,

La société 123 Investment Managers, Associé unique de la société 123 LogEst 2015, représentée par son représentant légal, Monsieur Xavier Anthonioz-Rossiaux, a pris les décisions suivantes :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Associé unique prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 274 euros en totalité au compte « Report à nouveau », s'élevant ainsi à (48 770) euros.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

123 Investment Managers

Par : M. Xavier Anthonioz-Rossiaux

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SASU 123 LOGEST 2015

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



Fax

04 78 54 92 75

04 72 12 10 00

123 LOGEST 2015

SASU au capital de 5 000 euros
Siège social : 94 Rue de la Victoire
75009 PARIS
808 696 892 RCS PARIS

**COMMUNICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 823-12 DU
CODE DE COMMERCE**

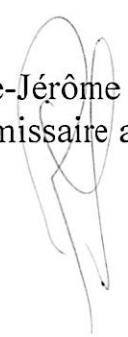
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société 123 LOGEST 2015,

En application de la loi, nous vous signalons que les capitaux propres de votre société n'ont pas été reconstitués à l'issue du délai expirant le 31 décembre 2018, et que celle-ci n'a pas procédé à la réduction de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

Villeurbanne, le 15 juin 2026

Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes



Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



Fax

04 78 54 92 75
04 72 12 10 00

123 LOGEST 2015

SASU au capital de 5 000 euros
Siège social : 94 Rue de la Victoire
75009 PARIS
808 696 892 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société 123 LOGEST 2015,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123 LOGEST 2015 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 15 juin 2026

Pierre Jérôme ANCETTE
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. J. Ancette', is written over the printed name and title.

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
Actif circulant	Immobilisations corporelles				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations	36 998	3 700	33 298	33 298
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
Actif circulant	Immobilisations financières (2)				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	36 998	3 700	33 298	33 298
	TOTAL de l'actif immobilisé (III)	36 998	3 700	33 298	33 298
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Créances (3)(4)				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances Clients et Comptes rattachés	3		3	3
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	TOTAL	3		3	3
Actif circulant	VMP				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 243		1 243	598
	Disponibilités				
	TOTAL	1 243		1 243	598
	TOTAL de l'actif circulant (IV)	1 246		1 246	601
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		38 244	3 700	34 544	33 899
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à moins d'un an				3	
(4) Dont à plus d'un an					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	



Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-44 496	-40 291
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 274	-4 205
	Situation nette avant répartition	-43 770	-39 496
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	-43 770	-39 496
	Montant des émissions de titres participatifs		
Provisions	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Dettes (2)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		130
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		71 000
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		71 130
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 315	2 266
	Dettes fiscales et sociales		
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	76 000	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	78 315	73 396
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	34 544	33 899
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
Renvois	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	78 315	73 396

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)					
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			4 274	4 204
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)				4 274	4 204
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-4 274	-4 204
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)				
	Reprises sur dépréciations et provisions				3 699
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)				3 699
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				3 700
	Intérêts et charges assimilées (3)				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)					3 700
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					0
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)				-4 274	-4 205

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		3 699
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 274	7 904
BÉNÉFICE OU PERTE	-4 274	-4 205
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		



SAS 123 LOGEST 2015

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025



1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée).

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie le plan comptable général et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Principales méthodes comptables retenues :

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont évalués au coût historique.



2. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1. Informations relatives à l'actif

2.1.1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	36 998	-	-	36 998
TOTAL	36 998	-	-	36 998

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	3 700	-	-	3 700
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	3 700	-	-	3 700



2.1.2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	3	3	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	3	3	-

2.2. Informations relatives au passif

2.2.1. Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	5 000	-	-	5 000

2. Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	1	-
Actions à droit de vote double	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-
Actions de priorité	-	-	-
Actions de jouissance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	5 000		

3. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	5 000	-	-	-



	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-40 291	-4 205	-	-
Résultat de l'exercice	-4 205	4 205	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-39 496	-	-	-

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-44 496
Résultat de l'exercice	-	-4 274	-	-4 274
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	-4 274	-	-43 770



2.2.2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 315	2 315	-	-
Autres dettes	76 000	76 000	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	78 315	78 315	-	-

2.3. Informations relatives au compte de résultat

2.3.1. Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	ANCETTE	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 800	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	1 800	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

2. Honoraires des commissaires aux comptes ne certifiant pas les comptes ou des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité

	-	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI.



123 LOGEST 2015

94 Rue de la Victoire
75009 PARIS

Plaquette
31/12/2025

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Premier Monde

13 Rue Saint -Lazare
75009 PARIS
0143123640

contact@premiermonde.fr

www.premiermonde.fr

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

1	COMPTES ANNUELS	3
1.1	Attestation de présentation des comptes	4
1.2	Bilan Actif	5
1.3	Bilan Passif	6
1.4	Compte de résultat	7
1.5	Annexe comptable	9
2	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	15
2.1	Bilan actif (Détail)	16
2.2	Bilan passif (Détail)	17
2.3	Compte de résultat (Détail)	18
3	DECLARATIONS FISCALES	19
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	20
3.2	2065 Bis - Annexe 2065	21
3.3	2050 Bilan actif	22
3.4	2051 Bilan passif	23
3.5	2052 Compte de résultat	24
3.6	2053 Compte de résultat (suite)	25
3.7	2054 Immobilisations	26
3.8	2055 Amortissements	27
3.9	2056 Provisions inscrites au bilan	28
3.10	2057 Etat des créances et dettes	29
3.11	2058-A Détermination résultat fiscal	30
3.12	2058-B Déicits provisions non déductibles	31
3.13	2058-B Provisions non déductibles	32
3.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	33
3.15	2059-A Détermination PMV	34
3.16	2059-B Affectation PVCT	36
3.17	2059-C Suivi MVL T	37
3.18	2059-D Affectation PVL T	38
3.19	2059-E Détermination VA produite	39
3.20	2059-F Capital social	40
3.21	2059-G Filiales	41

Plaquette

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Attestation de l'Expert-Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS 123 LOGEST 2015 relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Montant en euros	
Total du bilan :	34 544 €
Chiffre d'affaires :	- €
Résultat net comptable :	-4 274 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 24/04/2026

ROSSI Franck
Expert-comptable

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	36 998	3 700	33 298
Total de l'actif immobilisé (III)		36 998	3 700	33 298	33 298
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits finis Marchandises TOTAL			
	Créances (3/4)	Avances et acomptes versés sur commandes Créances Clients et Comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance Capital souscrit appelé, non versé TOTAL	3	3	3
	VMP	Actions propres Autres titres TOTAL	3	3	3
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités TOTAL	1 243 1 243	1 243 1 243	598 598
Total de l'actif circulant (IV)		1 246		1 246	601
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		38 244	3 700	34 544	33 899
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à moins d'un an (4) Dont à plus d'un an				3	
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-44 496	-40 291
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 274	-4 205
	<u>Situation nette avant répartition</u>	-43 770	-39 496
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	-43 770	-39 496
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	<u>Emprunts et dettes assimilées</u>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		130
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		71 000
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		71 130
	<u>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</u>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 315	2 266
	Dettes fiscales et sociales		
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	76 000	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	78 315	73 396
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	34 544	33 899
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	78 315	73 396

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (II)			4 274	4 204
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-4 274	-4 204
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)				
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				3 699
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)				3 699
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				3 700
	Intérêts et charges assimilées (3)				
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)				3 700
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				0
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			-4 274	-4 205

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)		3 699
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 274	7 904
BÉNÉFICE OU PERTE	-4 274	-4 205
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

SAS 123 LOGEST 2015

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

1. Principes et méthodes comptables

1.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée).

Le règlement ANC n° 2022-06 modifie le plan comptable général et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Principales méthodes comptables retenues :

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont évalués au coût historique.

2. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1. Informations relatives à l'actif

2.1.1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	36 998	-	-	36 998
TOTAL	36 998	-	-	36 998

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	3 700	-	-	3 700
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	3 700	-	-	3 700

2.1.2. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	3	3	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	3	3	-

2.2. Informations relatives au passif

2.2.1. Capitaux propres

1. Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions / parts sociales	5 000	-	-	5 000

2. Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie

	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	5 000	1	-
Actions à droit de vote double	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-
Actions de priorité	-	-	-
Actions de jouissance	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	5 000		

3. Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	5 000	-	-	-

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Ecart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-40 291	-4 205	-	-
Résultat de l'exercice	-4 205	4 205	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-39 496	-	-	-

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	-	-	-	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-44 496
Résultat de l'exercice	-	-4 274	-	-4 274
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total des capitaux propres	-	-4 274	-	-43 770

2.2.2. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 315	2 315	-	-
Autres dettes	76 000	76 000	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	78 315	78 315	-	-

2.3. Informations relatives au compte de résultat

2.3.1. Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	ANCETTE	-
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 800	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	1 800	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

2. Honoraires des commissaires aux comptes ne certifiant pas les comptes ou des organismes tiers indépendants pour la certification des informations en matière de durabilité

	-	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI.

Plaquette

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Participations		33 298,00	33 298,00	0,00	
26100100	Ap Commanditaire Logement Est	36 997,00	36 997,00	0,00	
26100200	Apport du commandité SCA	1,00	1,00	0,00	
29610000	Dépréciations titres participat.	-3 700,00	-3 700,00	0,00	
Total immobilisations financières		33 298,00	33 298,00	0,00	
Total actif immobilisé		33 298,00	33 298,00	0,00	
Autres créances		3,00	3,00	0,00	
46710000	Autres comptes débiteurs/créditeurs	3,00	3,00	0,00	
Total créances		3,00	3,00	0,00	
Disponibilités		1 243,99	598,79	645,20	107.75
51200000	Banque	1 243,99	598,79	645,20	107.75
Total divers actifs circulants		1 243,99	598,79	645,20	107.75
Total actif circulant		1 246,99	601,79	645,20	107.21
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF		34 544,99	33 899,79	645,20	1.9

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Capital	5 000,00	5 000,00	0,00	
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	5 000,00	5 000,00	0,00	
Report à nouveau	-44 496,41	-40 291,31	-4 205,10	-10.44
11900000 Report à nouveau (solde débiteur)	-44 496,41	-40 291,31	-4 205,10	-10.44
Résultat de l'exercice	-4 274,00	-4 205,10	-68,90	-1.64
Résultat de l'exercice	-4 274,00	-4 205,10	-68,90	-1.64
Total capitaux propres	-43 770,41	-39 496,41	-4 274,00	-10.82
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	130,00	-130,00	-100
51810000 Banque - Intérêts courus à payer	0,00	130,00	-130,00	-100
Emprunts et dettes financières divers	0,00	71 000,00	-71 000,00	-100
45510100 123 Venture compte courant	0,00	71 000,00	-71 000,00	-100
Total emprunts et dettes assimilées	0,00	71 130,00	-71 130,00	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 315,40	2 266,20	49,20	2.17
40110000 Fournisseurs	515,40	466,20	49,20	10.55
40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	1 800,00	1 800,00	0,00	
Autres dettes	76 000,00	0,00	76 000,00	NS
45510100 123 Venture compte courant	76 000,00	0,00	76 000,00	NS
Total dettes	78 315,40	73 396,20	4 919,20	6.7
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	34 544,99	33 899,79	645,20	1.9

Compte de résultat		31/12/2025	% C.A.	31/12/2024	% C.A.	Variation	%
Autres achats et charges externes		4 274,00	NS	4 204,80	NS	69,20	1.65
62260100	Honoraires comptables	1 914,00	NS	1 864,80	NS	49,20	2.64
62260300	Honoraires CAC	1 800,00	NS	1 800,00	NS	0,00	
62780000	Prestations de services bancaires	560,00	NS	540,00	NS	20,00	3.7
Total charges d'exploitation		4 274,00	NS	4 204,80	NS	69,20	1.65
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-4 274,00	NS	-4 204,80	NS	-69,20	-1.65
Reprises sur dépréciations et provisions		0,00	NS	3 699,70	NS	-3 699,70	-100
78662000	Repris.s/prov.dépréc.immob. financ.	0,00	NS	3 699,70	NS	-3 699,70	-100
Total produits financiers		0,00	NS	3 699,70	NS	-3 699,70	-100
Dotations financières aux dépréciations et aux pr		0,00	NS	3 700,00	NS	-3 700,00	-100
68662000	Dot. prov. dépréc. immob. financ.	0,00	NS	3 700,00	NS	-3 700,00	-100
Total charges financières		0,00	NS	3 700,00	NS	-3 700,00	-100
2. RÉSULTAT FINANCIER		0,00	NS	-0,30	NS	0,30	100
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts		-4 274,00	NS	-4 205,10	NS	-68,90	-1.64
BÉNÉFICE OU PERTE		-4 274,00	NS	-4 205,10	NS	-68,90	-1.64

Plaquette

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

DECLARATIONS FISCALES

**PR+MIER
MOND=**

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 123 LOGEST 2015			
SIRET	8 0 8 6 9 6 8 9 2 0 0 0 1 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
94 Rue de la Victoire			
75009 PARIS			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
		SIRET	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 4274
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :		Base d'imposition	Chiffre d'affaires
			Taux d'imposition
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :		Base d'imposition	Taux d'imposition
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.46.1			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Premier Monde 13 Rue Saint -Lazare 75009 PARIS			
Tél: 0143123640		Tél:	
Identité du déclarant:			
Date: Lieu: Paris			
Qualité et nom du signataire: MME ZEKINE - Responsable Financier			
Signature :			

31122025

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise :		SAS 123 LOGEST 2015										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2						
Adresse de l'entreprise		94 Rue de la Victoire 75009 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2						
Numéro SIRET *		8 0 8 6 9 6 8 9 2 0 0 0 1 3										Néant ☐ *								
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 5						
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3				
Capital souscrit non appelé		(I) AA																		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC							
		Frais de développement *	CX										CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG							
		Fonds commercial (1)	AH										AI							
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK							
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL										AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO							
		Constructions	AP										AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS							
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU							
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV										AW							
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS										36998		CT		3700		33298
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU												CV					
	Créances rattachées à des participations		BB												BC					
Autres titres immobilisés	BD												BE							
Prêts	BF												BG							
Autres immobilisations financières *	BH												BI							
TOTAL (II)		BJ										36998		BK		3700		33298		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM					
		En cours de production de biens	BN												BO					
		En cours de production de services	BP												BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS					
		Marchandises	BT												BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY					
		Autres créances (3)	BZ										3		CA		3			
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC					
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD												CE				
Disponibilités	CF										1243		CG		1243					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI						
	TOTAL (III)	CJ										1246		CK		1246				
	Frais d'émission d'emprunt	(IV) CW																		
	Primes de remboursement des emprunts	(V) CM																		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *	(VI) CN																		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO										38244		1A		3700		34544		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP		(3) Part à plus d'un an :		CR				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :		Créances :						

Désignation de l'entreprise SAS 123 LOGEST 2015

Néant ☐ *

Exercice N 31122025

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5000..)	DA	5000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	- 44496
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	- 4274
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	- 43770
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2315
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Autres dettes	EA	76000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	78315
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	34544
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	78315
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015					Néant ☐ *		
			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF		
		services *	FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL		
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				FI		
	Autres produits (1) (11)				FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4274
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Cotisations sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)*			GA	
			- dotations aux dépréciations			GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4274
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	- 4274	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	- 4274	

Désignation de l'entreprise		SAS 123 LOGEST 2015		Néant ☐ *		
				Exercice N		
Produits exceptionnels (7)				(VII)	HD	
Charges exceptionnelles (6bis, 6ter, 7)				(VIII)	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM 4274	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)					HN -4274	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		IG	
	(3)	Dont	crédit-bail mobilier *		HP	
			crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :			A8	
		dont cotisations facultatives Madelin	A10			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS 123 LOGEST 2015										31122025										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations																	
												1		2										3							
INCORP.		Frais d'établissement et de développement										CZ		D8										D9							
		TOTAL I																													
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										KD		KE										KF							
		TOTAL II																													
CORPORELLES		Terrains										KG		KH										KI							
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL															
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO															
				Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2				KP		KQ		KR													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3				KS		KT		KU															
		Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX															
				Matériel de transport *								KY		KZ		LA															
				Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		LC		LD															
				Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG															
				Immobilisations corporelles en cours										LH		LI										IJ					
				Avances et acomptes										LK		LL										LM					
				TOTAL III										LN		LO										LP					
		FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M										8T					
				Autres participations										8U		36998 8V										8W					
Autres titres immobilisés										1P		1R										1S									
Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U										1V									
TOTAL IV										1Q		36998 1R										1S									
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		36998 ØH										ØJ							

CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
												par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
												1		2							
INCORP.		Frais d'établissement et de développement										IN		CØ		DØ		D7			
		TOTAL I																			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles										IO		LV		LW		1X			
		TOTAL II																			
CORPORELLES		Terrains										IP		LX		LY		LZ			
		Constructions		Sur sol propre				IQ				MA		MB		MC					
				Sur sol d'autrui				IR				MD		ME		MF					
				Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS				MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT				MJ		MK		ML					
		Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU				MM		MN		MO			
				Matériel de transport						IV				MP		MQ		MR			
				Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW				MS		MT		MU			
				Emballages récupérables et divers*						IX				MV		MW		MX			
				Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
				Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III										IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations										IØ		ØX		ØY		36998 ØZ			
		Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D			
		Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		2G			
		TOTAL IV										I3		NJ		NK		36998 2H			
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL		36998 ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										SAS 123 LOGEST 2015										31122025										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement										CY				EL				EM				EN									
Fonds commercial										RE				RF				RI				RJ									
Autres immobilisations incorporelles										PE				PF				PG				PH									
TOTAL I										RK				RM				RN				RO									
Terrains										PI				PJ				PK				PL									
Constructions		Sur sol propre								PM				PN				PO				PQ									
		Sur sol d'autrui								PR				PS				PT				PU									
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions								PV				PW				PX				PY									
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ				QA				QB				QC									
Autres immobilisations		Inst. générales, agencements, aménagements divers								QD				QE				QF				QG									
		Matériel de transport								QH				QI				QJ				QK									
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier								QL				QM				QN				QO									
		Emballages récupérables et divers								QP				QR				QS				QT									
TOTAL II										QU				QV				QW				QX									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN				ØP				ØQ				ØR									
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS										REPRISES										Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres				Colonne 2 Mode dégressif			Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6																	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV																	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1																	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD																	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8																	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6																	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4																	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2																	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9																	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7																	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5																	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3																	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1																	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8																	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL								NM								NO													
TOTAL III																															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV																	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ													
CADRE C																															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*										Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice													
Frais d'émission d'emprunt à évaluer														Z9		Z8															
Primes de remboursement des obligations														SP		SR															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 123 LOGEST 2015						31122025		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C		6D		
		6E	6F		6G		6H		
		02	03		04		05		
		9U	9V	3700	9W		9X	3700	
		06	07		08		09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	3700	TY		TZ		UA	3700
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	3700	UB		UC		UD	3700
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015				31122025		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3		3					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	3	VU	3	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2315		2315						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	76000		76000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	78315	VZ	78315					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS 123 LOGEST 2015										Exercice N clos le					
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐										13 11 212 025					
I. RÉINTÉGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX		XW					
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7					
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8					
				{ - imposées au taux de 0%						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ Plus-values nettes à court terme						WN					
				{ Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ						
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
										TOTAL I	WR				
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	4274
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
				{ - imposées au taux de 0 %						WH					
				{ - imposées au taux de 19 %						WP					
				{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW					
				{ - imputées sur les déficits antérieurs						XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		)	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY				
	Majoration d'amortissement *										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2		J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5		XF				
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH		)	YG					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC								
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD								
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)		YI	Créance dégelée par le report en arrière de déficit		ZI								
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II	XH	4274	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{	Bénéfice (I moins II)		XI								
					Déficit (II moins I)				XJ	4274					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL						
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		XO	4274					

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015		31122025		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	40796		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	40796		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4274		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	45070		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	L1	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Exercice N clos le : **31122025**

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-40291	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-4205			ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE									
						ZF									
	TOTAL I	ØF	-44496			ZG	-44496								
				TOTAL II	ZH	-44496									
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ								
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT								
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ								
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3714							
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	560							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	4274							
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW								
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)						9Z								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX								
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	0							
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ								
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB								
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%							
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR	1							
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL											
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC											
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO											
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ								
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR								
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS														
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6
I - Immobilisations*	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				
	13				
	14				
	15				
	16				
	17				
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
--	--	------------------------------------	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015 Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

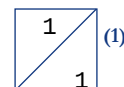
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 123 LOGEST 2015					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 123 LOGEST 2015		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01012025		et clos le: 31122025	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			EY
Période de référence	GY		HX
Date de cessation		GZ	HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

8 0 8 6 9 6 8 9 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 123 LOGEST 2015

ADRESSE (voie) 94 Rue de la Victoire

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	5000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination VENTURE
N° SIREN (si société établie en France) 4 3 2 5 1 0 3 4 5 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5000
Adresse : N° 94 Voie Rue de la Victoire
Code Postal 75009 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 8 0 8 6 9 6 8 9 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 123 LOGEST 2015

ADRESSE (voie) 94 Rue de la Victoire

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.